

0/2 - Conseil Municipal - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Suite à la démission de M. Jean-Noël FLEURY de son mandat de Conseiller Municipal de Besançon à compter du 27 janvier 2014, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, de procéder à l'installation de Mme Sandrine VUILLAUME, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier du 7 février 2014 reçu le 12 février 2014.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de Mme Sandrine VUILLAUME.

«**M. LE MAIRE** : Suite à la démission de M. FLEURY, c'est Mme Sandrine VUILLAUME, candidate issue de la même liste, qui a accepté de siéger au Conseil Municipal. C'est une installation de principe, en application du règlement».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de l'installation de Mme Sandrine VUILLAUME.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.